

Message de l'OCRCVM aux courtiers membres

Le 8 mai 2020

Le 16 mars 2020, l'OCRCVM a annoncé la suspension de toutes les inspections menées dans les bureaux des courtiers membres par le Service de la conformité des finances et des opérations, le Service de la conformité de la conduite des affaires et le Service de la conformité de la conduite de la négociation, compte tenu des répercussions importantes de la pandémie de COVID-19.

Depuis, l'OCRCVM a suivi attentivement l'évolution de la situation afin de déterminer la meilleure façon de procéder dans les circonstances actuelles, dans le but d'assurer la sécurité et le bien-être de nos employés et de ceux des courtiers membres que nous réglementons, tout en continuant de maintenir la protection des investisseurs et l'intégrité de nos marchés.

Le 19 mai 2020, l'OCRCVM reprendra tous ses programmes d'inspection, qui seront menés à distance. Nous continuerons de travailler étroitement avec les courtiers membres dans le contexte difficile actuel. Nos inspections sont fondées sur les risques et nous continuerons de les mener en faisant preuve de souplesse et en tenant compte des difficultés auxquelles plusieurs de nos courtiers continuent d'être confrontés.

L'OCRCVM souhaite remercier les courtiers membres qui ont continué de collaborer avec nous pour nous permettre de mener des inspections à distance pendant cette période.